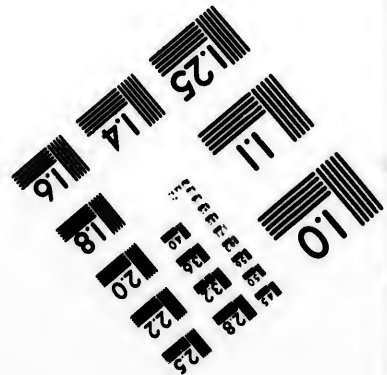
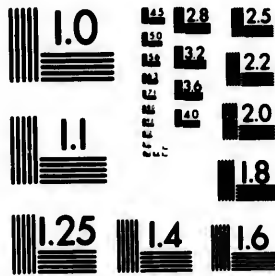


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



12.8
13.2
12.5
12.2
12.0
?

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

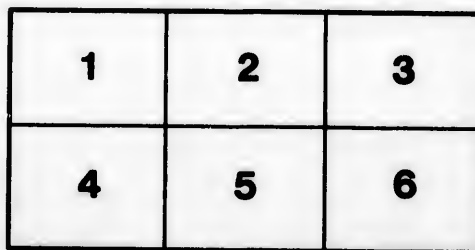
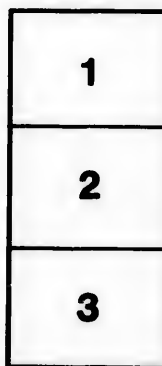
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



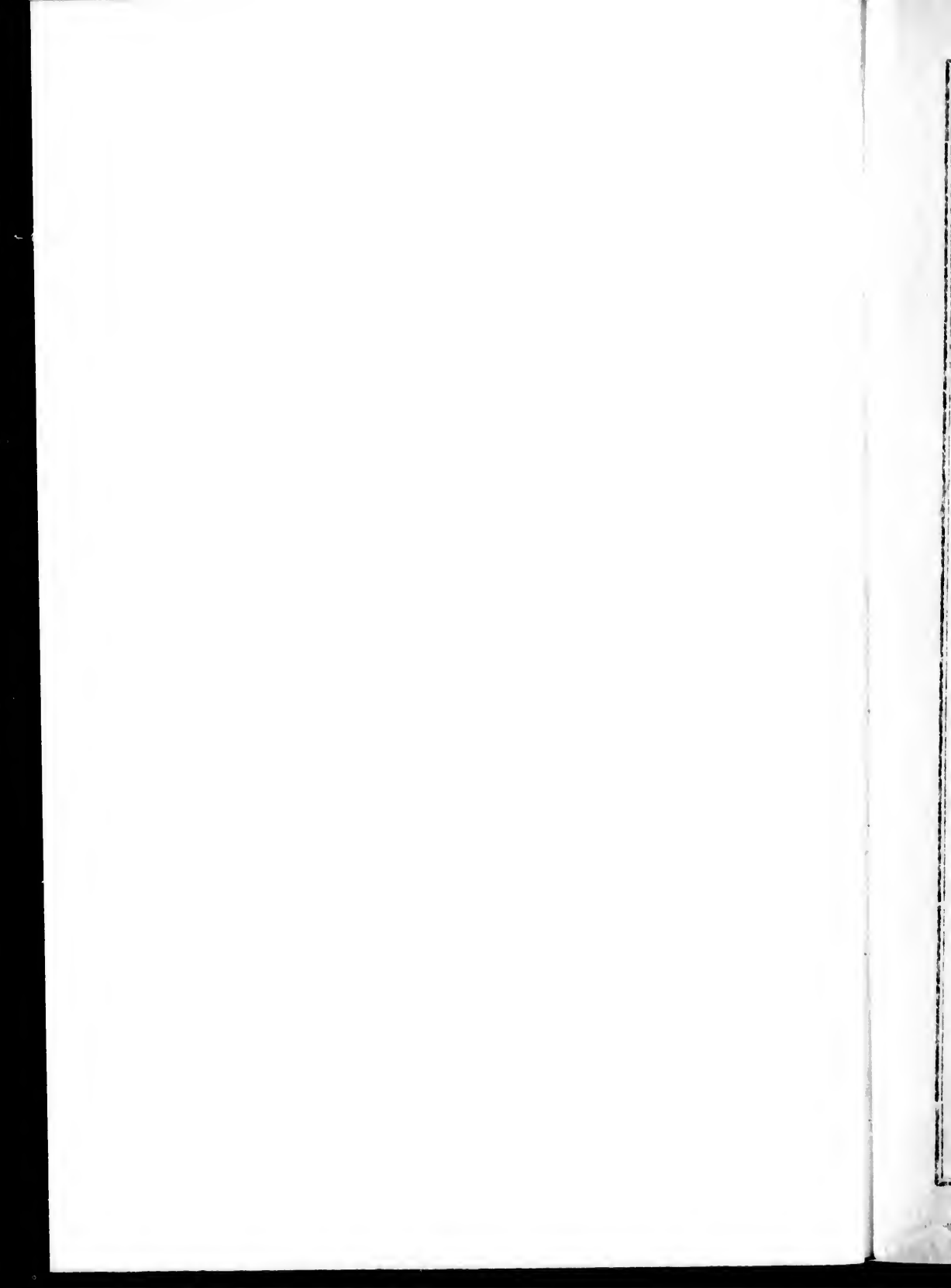
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



DU
DROIT INTERNATIONAL

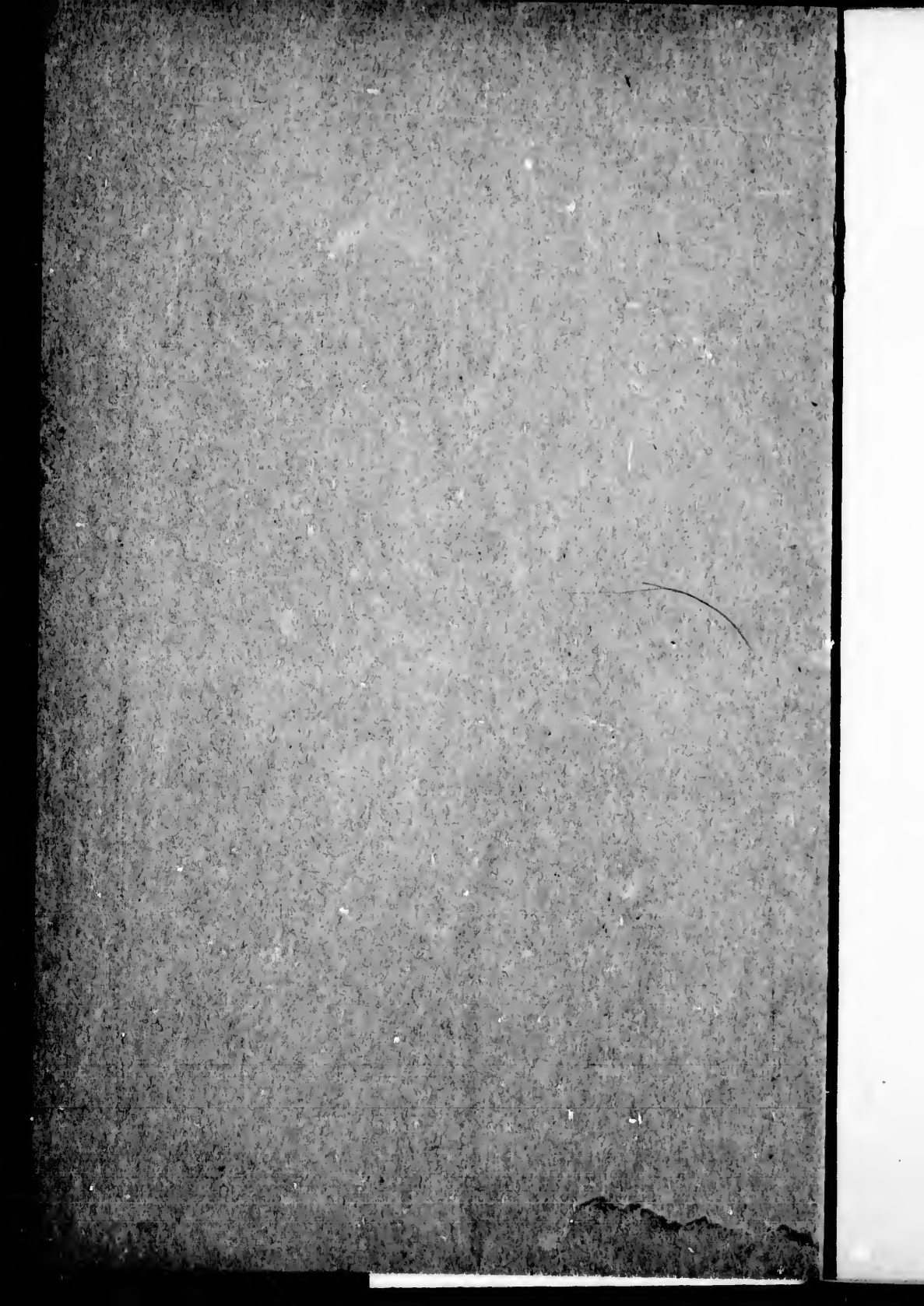
DISCOURS PRONONCÉ A L'UNIVERSITÉ LAVAL,
A MONTRÉAL, LE 22 JUIN 1886

PAR

L'HONORABLE J. A. CHAPLEAU



OTTAWA:
IMPRIMERIE DU "CANADA."
1888.



DU
DROIT INTERNATIONAL

DISCOURS PRONONCÉ A L'UNIVERSITÉ LAVAL,
A MONTRÉAL, LE 22 JUIN 1886,

PAR

L'HONORABLE J. A. CHAPLEAU



OTTAWA:
IMPRIMERIE DU "CANADA."
1888.

F

M

F

C

R

E

T

L

I

S

I

C

F

S

C

Q

D

D

F

T

M

M

C

C

L

L

G

T

G

T

T

P

DISCOURS PRONONCÉ A LA CLOTURE DES COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL,
A MONTRÉAL, LE 22 JUIN 1886.

MESSIEURS,

La témérité est presque toujours blâmable chez les hommes de la politique, et les journalistes, qui préparent l'histoire, appellent ce défaut tantôt courage, tantôt imprudence, suivant qu'ils veulent mettre un rayon ou une ombre au front de leur héros. Je songe, en ce moment, au nom que les critiques donneront à la tâche téméraire que j'ai entreprise en acceptant l'invitation de M. le vice-recteur à prendre part à cette séance universitaire. Et si le sentiment du devoir à accomplir ne me soutenait, je ne sais si je ne vous demanderais pas de me relever de la promesse inconsidérée que j'ai faite de vous adresser la parole en cette occasion.

Trois mois de débats parlementaires sont une assez pauvre préparation pour arriver aux mœurs et au langage académiques qui seuls sont de mise dans vos réunions, et vous ne sauriez croire comme il est difficile de se dépouiller de la défroque politique quand une fois on l'a revêtu. Heureusement que je ne vois autour de moi que des figures bienveillantes qui semblent promettre d'avance une indulgence plénière à ma témérité.

Quoi qu'il en soit, je laisse-là, pour ce soir, cette malheureuse politique dont il est défendu de vous parler ici, mais dont, pourtant, je ne voudrais pas vous faire trop médire et je m'acquitte de ma tâche.

Il conviendrait, Messieurs, de vous parler du droit international, ne serait-ce que pour me rappeler la chaire importante dont le conseil universitaire m'a fait l'honneur de me nommer le titulaire. Or, je ne saurais aisément le faire sans toucher à la politique et à la théologie ; à la politique que je voudrais avoir moins connue, à la théologie que je voudrais mieux connaître. Politique et théologie, deux sciences dont les points de comparaison sont des contrastes ; la théologie qui ne change jamais, bien que les théologiens diffèrent beaucoup entr'eux, la politique qui change toujours, tandis que les politiciens se ressemblent à peu près tous, sauf la taille.

Cette pauvre politique que vous ostracisez, a pourtant de bons points à son crédit, et je veux vous en citer un qui ne sera pas

déplacé, dans les remarques que j'ai à vous faire, puisqu'il a, dans une large mesure, un caractère, j'oserai dire, international. Rien d'étroit, rien qui puisse blesser les susceptibilités les plus exigeantes ne s'y mêle, car il se relie à l'événement mémorable qui fait en ce moment jaillir la joie, la foi, l'harmonie du cœur de tous les bons citoyens de ce pays. Vous avez compris que je veux parler de l'entrée de l'éminent archevêque de Québec, dans l'auguste Sénat de l'Église Universelle.

Ce n'est un secret pour personne, et c'est une légitime satisfaction pour tout le monde, que le Saint-Siège a reçu, dès l'hiver dernier, l'expression officielle du plaisir qu'éprouverait le gouvernement de Sa Majesté, si la haute dignité de prince de l'Église était conférée à Sa Grandeur Monseigneur Taschereau. Je me plais à le dire ici, non pour en tirer gloire en faveur d'un homme politique, mais pour constater hautement le grand sentiment de bonne entente qui règne dans notre pays, parmi les hommes haut placés des différentes croyances. Au mois d'octobre, on me demanda, confidentiellement, de faire faire des démarches pour obtenir le concours du gouvernement anglais auprès du Saint-Siège, pour la nomination d'un cardinal canadien dont il était alors question à Rome. Je n'eus pas la moindre hésitation à m'adresser à sir John A. Macdonald, pour lui demander son appui dans cette affaire, appui qui augmentait d'importance par le fait que sir John se rendait alors en Angleterre. J'en conférai longuement avec lui. Le premier-ministre me dit que c'était une heureuse idée; que cette nomination ferait honneur au Canada, et ne pourrait qu'augmenter notre importance aux yeux des autres pays. "Vous avez," me dit-il "un Pape bien éminent dans le Pontife actuel. Deux grandes nations protestantes en Europe lui doivent de la reconnaissance pour avoir protégé la couronne de leurs souverains contre le socialisme et le nihilisme en Allemagne, contre le fénianisme en Angleterre."—"Je m'occuperai de cette question pendant mon séjour à Londres, ajouta-t-il, et je n'ai aucun doute que je serai secondé dans mes démarches." Au cours du mois de décembre, j'écrivis à Sir John, le pressant de nouveau d'activer les choses, et j'eus le plaisir d'apprendre que le meilleur vouloir et la plus précieuse coopération lui étaient acquis de la part de ceux dont nous recherchions le concours.

Encore une fois, je ne veux tirer d'autre leçon de ce fait que celle-ci : Ce grand respect des gouvernements envers le Souverain

qui conduit plus de deux cents millions de sujets dans la direction de l'ordre, de la moralité, de la paix, et cette déférence aussi digne que délicate que l'Église témoigne aux pouvoirs civils constitués, formeraient bien la base du principal article de ce droit international dont l'Europe a si grand besoin, en ce moment où les problèmes sociaux les plus vastes vont demander leur solution à la violence, soit dans la guerre, soit dans la révolution.

L'homme a beau s'agiter, chercher, inventer, il ne pourra jamais, sans se renier lui-même et se ravalier au matérialisme, cette logique facile de ceux qui tiennent trop à la vie pour penser au lendemain de la mort, il ne pourra jamais savoir le dernier mot de rien dans l'ordre moral, s'il ne s'inspire des principes que l'éternel Créateur et Rédempteur a fait connaître au monde par ceux qu'il a choisis pour ses interprètes.

L'étude de la philosophie, l'étude de l'histoire, l'étude de la médecine, l'étude de l'histoire naturelle, l'étude de la géologie, nous amènent inévitablement à des issues ténébreuses que le flambeau de la Révélation, du Christianisme peut seul éclairer.

Il en est de même du droit. Il faut absolument, pour que son étude soit vraiment scientifique, rechercher les origines du droit en général, la source de la morale publique et privée, étudier la constitution morale de l'homme, de la famille, de la société, déterminer les rapports de la politique avec la religion, de l'Etat avec l'Église.

Dans ces recherches et dans ces études, la raison humaine, si on entend par là la lumière de la vérité qui brille dans l'homme, suffirait, sans aucun doute ; mais, s'il s'agit de la faculté à l'aide de laquelle nous appréhendons cette lumière et nous l'appliquons à l'œuvre, elle est inefficace et il faut s'en défier, parce que les préjugés ou la passion en empêchent souvent l'exercice.

Dans ce dernier sens, et c'est le seul pratique, la science religieuse doit venir au secours de la science profane, si l'on veut que celle-ci ne perde jamais de vue les principes fondamentaux et ne dévie pas de sa direction normale.

Ainsi guidée, la raison humaine entrevoit cette mystérieuse et continuelle action de l'Éternel, à laquelle coopère tout ce qui a été créé, et dont la tendance mène à l'ordre universel. Elle comprend que la société humaine est une union d'esprits, de volontés et de forces, convergeant vers un bien commun, et que la société est d'autant plus parfaite que cette union l'est elle-même. Elle conçoit

que la société est formée par le devoir, puisque le devoir est le lien de la volonté.

La notion du droit vient ensuite, fortifiée par le sentiment que le premier des droits est celui de faire son devoir, et que tout droit humain est subordonné aux lois de l'ordre ; car c'est de l'ordre universel que naissent les devoirs et les droits.

La raison humaine reconnaît que les familles en s'agrégeant aux communes et aux villes et celles-ci à l'État, ne perdent pas pour cela leur existence propre, ni leur forme, ni leur fin particulière, ni leurs droits sociaux, si ce n'est par l'obligation de se subordonner au bien général, et par le besoin qu'éprouve la société humaine d'un lien qui oblige les individus à agir dans un but unique, c'est-à-dire de se soumettre à l'ordre.

L'ordre est le bien de chaque homme et il impose à chaque homme une obligation morale de ne pas s'en écarter. Offenser l'ordre, c'est offenser la raison ; offenser l'ordre, c'est offenser la nature divine et humaine. L'ordre doit donc être la règle des actes des individus comme de la société.

La raison nous montre les principes qui doivent régler l'action de la société vis-à-vis de ses membres dans le gouvernement civil, l'action de la société vis-à-vis d'elle-même dans le gouvernement politique, et son action vis-à-vis des autres sociétés dans le droit international.

La raison nous montre encore les sociétés humaines tendant à un état plus parfait, tendant à se grouper plus intimement, à former une société de peuples, de nations, et, dans ce mouvement, multipliant les rapports internationaux et cherchant à établir, dans des cas définis, un tribunal pour terminer leurs différends.

Ces relations, ces rapports, ces échanges ont amené la reconnaissance de certaines lois pour régler les droits et les devoirs dans le genre humain lui-même, c'est-à-dire dans la société des peuples. C'est le droit international, le droit des gens.

Nous entendons bien peu parler de ce droit international dans notre bienheureux pays du Canada, et fasse le Ciel que ce droit nous soit toujours aussi indifférent, car lorsqu'une nation est obligée d'en faire valoir les principes, elle est sur le "bord" de grands dangers.

Ce droit des gens est un droit encore bien contesté de nos jours. Les uns vont jusqu'à en nier l'existence, comme l'illustre général Von Moltke. A voir ce qui se passe depuis si longtemps dans le

monde, on serait porté à partager cette opinion. En effet, n'est-ce pas la loi qui tranche presque toujours les difficultés qui surgissent entre les nations ? Et aux yeux des nations n'est-ce pas le droit du plus fort qui est toujours le meilleur ?

Le droit international ne saurait être bien défini pour la bonne raison qu'il n'y a pas de pouvoir humain pour lui donner une sanction.

Quand on remonte aux sources, on trouve les individus composant la famille, les familles composant la société, l'état. Mais là s'arrête la marche ascendante. Les Etats forment bien l'humanité, mais l'humanité est un être désorganisé, privé d'homogénéité et d'éléments de cohésion. Ainsi l'a voulu le Créateur qui a institué la famille et l'état, et revêtu le père et le souverain d'un caractère sacré, mais qui a aussi, par la confusion des langues, condamné l'univers à toutes les diversités de goûts, d'aspirations, de passions dont il a rendu ses créatures susceptibles. Dieu a commandé "d'honorer son père et sa mère," et de "rendre à César ce qui appartient à César," ce qui implique nécessairement l'harmonie dans l'état comme dans la famille. Mais en dehors des commandements qui nous ordonnent d'aimer le prochain et de respecter le bien d'autrui, il n'y a rien qui force les peuples à vivre entre eux comme des frères et des citoyens. A quoi bon déclarer que le droit international est basé "sur la justice, l'équité, la conscience d'être," quand on n'est pas capable de faire définir par une institution humaine ce qui est justice et ce qui ne l'est pas.

Avant la naissance du protestantisme, le gouvernement international était simplifié par la reconnaissance universelle de la suprématie du Pape. Le droit international avait pour base les règles "de la théologie". La réforme leur a substitué "les dictées du libre examen."

Pourtant, et malgré le défaut de sanction reconnue (je ne veux pas dire qu'elle soit impossible), il ne faudrait pas dire qu'on trouve le chaos quand on recherche les lignes générales qui doivent diriger la marche des sociétés.

Je n'entreprendrai pas d'entrer dans le développement de ces questions, mais seulement de vous en donner un aperçu. L'étude du droit international nous apprend "ce qui devrait être" dans les relations de peuple à peuple, d'Etat à Etat ; mais l'histoire et le spectacle de ce qui se passe de nos jours nous montrent que dans la pratique, la transgression est fréquente. En effet

l'état de société entre les nations est encore très imparfait. Il n'y a pas d'autorité universellement reconnue, chargé de conserver l'ordre universel, de se prononcer dans les différends, de régler les rapports, ayant, enfin, la puissance nécessaire pour punir les récalcitrants.

Mais vous n'admirez pas moins dans cette étude l'Ouvrier Suprême qui sait, au moyen de quelques lois fort simples obtenir un progrès nécessaire par des êtres libres.

C'est Lui qui a mis dans la nature de l'homme les germes de cette tendance à l'ordre universel que je vous signalais il y a un instant. La volonté divine ne commande pas les rapports de nation à nation qui, en se développant, doivent faire un tout harmonieux de l'univers; mais la nature, son éloquent interprète, invite les peuples à l'échange de leurs produits et le commerce, exécuteur inconscient des desseins du Créateur, est devenu le grand facteur qui tend à faire de toutes les nations une société universelle.

Par cette étude, vous verrez que l'ordre international impose à chaque nation des devoirs et lui reconnaît des droits corrélatifs. Les devoirs sont de deux natures et résultent de deux principes. Le principe d'amour, "fais le bien," dicte les devoirs de bienveillance. Le principe de justice défend la violation des droits des autres. Le droit à la bienveillance est un droit non-rigoureux; le droit à la justice est un droit rigoureux dont la violation constitue une offense.

La base de la bienveillance et de la justice devrait s'élever tout l'échec du droit international. Les nations doivent s'aimer et se voir mutuellement du bien; elles doivent respecter les droits les uns des autres, voilà les deux grands préceptes d'où découlent toutes les règles de la loi internationale et qui s'appliquent aux différentes sortes de relations, soit dans l'état de paix, soit dans l'état de guerre. Ainsi, le premier devoir que la bienveillance impose aux nations est de s'entreprotéger pour la conservation de leur existence politique contre les ennemis du dehors et ceux du dedans. Ce devoir implique le droit de refuser l'asile aux perturbateurs de l'ordre social chez les nations amies; le droit d'avertissement si l'injustice d'un gouvernement est l'occasion de troubles; le droit d'intervention, si l'autorité succombe aux factions et qu'elle soit remplacée par l'anarchie. Vous pouvez

voir par là quelle variété d'aspect assume chaque question, quel vaste champ s'ouvrira à vos études.

Le principe de justice nous fait rechercher ce qu'est le domaine ou l'ensemble des droits qu'il est défendu de violer.

Le domaine politique s'exerce sur des biens de deux natures, car la nation possède des biens matériels et moraux. Son domaine est actuel. Elle a le droit d'user de ses biens à l'exclusion des autres nations et de les revendiquer au besoin.

Le domaine politique de la nation embrasse tout ce qui peut être la propriété civile des sujets, et tout ce qui est nécessaire à leurs besoins et à leurs relations. C'est ainsi qu'on distingue les mers territoriales des hautes mers. Les premières sont nécessaires aux besoins des sujets et à leurs relations entr'eux; elles tombent dans le domaine politique. Les secondes sont nécessaires aux relations avec d'autres peuples et ne peuvent être l'objet de la propriété civile; elles sont du domaine international. Parmi les biens moraux de la nation, se place son crédit, son influence, l'honneur, le droit à la vérité, le droit de tendre à sa fin; sa fin, c'est-à-dire une civilisation plus parfaite; c'est-à-dire l'accomplissement final des desseins de Dieu sur une nation dans la société universelle.

L'obligation de défendre ce domaine implique le terrible droit de faire la guerre. La guerre, défense de l'ordre par la violence, du droit par la force, ciment sauglant qui unifie les parties hétérogènes d'un état et en fait une nation compacte, consolidée par la tradition de la fraternité dans le malheur et dans la gloire.

La guerre, ce "jugement de Dieu" des âges primitifs, est encore aujourd'hui la principale sanction du droit international. De ses arrêts dépend trop souvent le sort des nations, décrets ténébreux où l'histoire recherche péniblement l'action du grand Arbitre des destinées des empires.

Il y a pourtant à côté de la guerre, ce droit de la force, une grande puissance que tous, rois et peuples, comprennent et respectent au dedans de leur être. C'est la force du droit qui invite à l'ordre les volontés intelligentes; celle-là devrait être la force du gouvernement international, si le monde s'accordait à accepter une sanction pour les actes de ce gouvernement.

De nos jours, les partisans de la paix universelle réclament l'organisation d'un pouvoir central au tribunal duquel seraient référés les différends internationaux. C'est là le rêve toujours recommencé des philosophes, que le bruit du canon

ne vient que trop souvent remplacer par la cruelle réalité. Ce rêve a pris corps un jour, et il pourrait encore se réaliser et étonner le monde, si le monde voulait tourner ses yeux vers la Montagne d'où il doit attendre le salut.

Aux âges de foi que les philosophes traitent pourtant de siècles barbares, aux âges de foi, les Papes constituaient une sorte de tribunal dont les arrêts ont prévenu bien des guerres. C'est le protestant Leibnitz qui a dit : " Il est un fait incontestable, c'est que la papauté a été pendant plusieurs siècles un pouvoir dont les décisions, reconnues par toute l'Europe, ont exercé une influence considérable et salutaire sur la civilisation." Aujourd'hui encore c'est bien cette représentation suprême du droit, de l'ordre et de la paix sur la terre qui devraient constituer le tribunal souverain destiné à prévenir ces conflits funestes qui répugnent à notre état de civilisation.

Je disais, il y a un instant, que nous n'avions que peu de chose à démêler avec le droit international. Ce n'est pas tout à fait exact. La question des pêcheries qui menace de nous brouiller, sinon avec le gouvernement américain, du moins avec les pêcheurs du Maine et du Massachusetts, est une question internationale très claire pourtant, et cependant fort épineuse. Elle pourrait nous entraîner dans des complications sérieuses, si nous ne voyons pas à la tête des affaires à Washington le cabinet si bien composé de M. Cleveland, et le congrès éclairé auquel sont confiées, en ce moment, les destinées des Etats-Unis.

Je suis certain que tout serait réglé depuis longtemps si l'intrigue politique n'était venue mettre des entraves à une solution pratique et équitable. Malheureusement, bien que les institutions populaires aient de grands avantages, elles ont aussi des défauts sérieux qui constituent de graves dangers pour l'avenir des gouvernements démocratiques. Ces éléments dangereux commencent à effrayer les penseurs.

Il y a en Angleterre toute une école d'écrivains qui se sont dévoués à l'œuvre de signaler les écueils vers lesquels vogue le navire de l'Etat. Ces écueils à l'avant, ces " Rocks ahead " comme ils les appellent, sont nombreux, et notre pays n'en est pas plus exempt que les autres, malgré que le danger paraisse moins menaçant pour nous.

Dans un pays jeune et riche, nous avons à peine le temps de regarder de l'avant et de réfléchir, absorbé que nous sommes dans le travail du jour, avec ses inquiétudes, ses soucis, ses exigences. Nous

avons hérité, du reste, de l'insonniance qui caractérisait nos pères, et nous devons à nos frères anglo-saxons ce sentiment inné de confiance en nous mêmes, cette assurance qu'il arrivera quelque chose qui nous sauvera de ce qui nous menace, de ce que nous craignons. Dans cet état d'esprit, nous avons une prodigieuse faculté de semer partout des germes dangereux, sans nous inquiéter de la moisson que nous préparons.

C'est aux âmes d'élite, aux grands caractères, à signaler les écueils qui pourraient menacer notre avenir. Le seul moyen de former ces âmes d'élite, de bien tremper ces caractères, se trouve dans l'enseignement : l'enseignement domestique, l'enseignement scolaire, l'enseignement universitaire et professionnel.

Sachez-le bien. La grande tentation, le grand danger du siècle, c'est l'envahissement graduel de l'idée d'émancipation de toute autorité civile et religieuse, l'avènement de la démocratie dans la pensée, qui mène à la tombe du scepticisme. C'est bien toujours la même idée d'orgueil et de révolte que les siècles passés ont vu se développer sous tant de formes, mais la forme actuelle de cette idée est toute particulière à notre époque.

L'esprit humain qui s'était effrayé du nom de "Révolution," après les excès et les désenchantements de la fin du dernier siècle, semble être épris d'un mouvement nouveau de la pensée, et, sous le nom d'"évolution" les changements les plus profonds s'accomplissent lentement mais sûrement dans les sphères des idées religieuses, sociales et politiques. L'"évolution" est plus dangereuse que la révolution ; c'est un instrument fatal dont les blessures toutes profondes qu'elles soient se font sentir à peine. Ce besoin de changement se manifeste tout particulièrement dans l'activité singulière, j'allais dire dans cette manie de législation qui s'est emparée de notre époque. Jamais le pouvoir souverain populaire ne s'est exercé d'une manière aussi arbitraire, aussi fantastique que par le moyen de cette législation envahissante. Le cercle parcouru depuis un demi-siècle est de nature à faire craindre pour l'avenir de la société.

L'idée démocratique est, dans le monde social, ce qu'est la force centrifuge dans le monde physique, force de désagrégation, force erratique. Dans la sublime harmonie de l'univers, les mondes rouleraient éperdus, broyés dans le chaos d'où ils furent tirés, si une force moins apparente, moins vive, mais plus intime et plus raisonnée, ne les retenait librement au-dessus de l'abîme. Dans

L'ordre moral, les idées ont naturellement cette tendance erratique qui les pousserait au delà des limites extrêmes du juste et du vrai, s'il n'y avait pas une force morale intime et profonde pour retenir la pensée dans le cercle de la raison et de la vérité. C'est cette force conservatrice que l'idée moderne tend à user, à détruire, sans se soucier de la catastrophe qui suivrait la destruction de l'équilibre admirable que la loi naturelle et la loi divine ont établi dans le monde.

Dans sa liberté, l'intelligence humaine est ballottée entre cette force excentrique qui l'entraîne vers les régions sans ciel et sans horizons, et cette force conservatrice qui la dirige vers sa fin, sans l'asservir.

Comment arriver à exercer sur l'intelligence humaine l'influence nécessaire pour lui faire éviter les écarts irrémédiables dans lesquels une mauvaise direction la jetterait, voilà le problème de tous les siècles, voilà le secret qu'il faut chercher pour sauver la société qui s'en va fatalement vers cet abîme qu'une nouvelle rédemption pourrait seule lui faire éviter. L'humanité retournera-t-elle à la fontaine de vérité et de justice que l'Éternel a fait jaillir en créant les cieux et la terre ? Dieu le veuille ! Car il n'y a pas à se le cacher, il faut que les hommes s'abreuvent à des sources plus vives et plus pures que les intérêts humains et les calculs de la politique, pour étancher cette soif de savoir, pour combler ce désir de progrès qui sont au fond de toute âme intelligente et libre.

Je vous demande pardon, messieurs, de cette digression qui m'a emporté au delà du cadre que je m'étais tracé, mais j'ai cédé au sentiment profond d'inquiétude qui m'obsède lorsque je contemple le mouvement des sociétés politiques qui devraient nous servir de modèles.

On a dit bien souvent que le bon sens pratique du peuple anglais le sauverait toujours des écarts de ses législateurs et de ses philosophes. Le bon sens du peuple anglais a fait une chose énorme en préservant intact jusqu'ici l'échafaudage délicat de sa constitution. Mais comme tout ressort humain, il finira par s'user et le travail de dissolution continuera, en dépit des expédients de la politique.

Les expédients, les calculs, le jeu des intérêts et des passions populaires, voilà ce qui remplace trop souvent les principes qui devraient présider à la conduite de la chose publique. Ajoutez-y le

mécanisme compliqué des partis et vous aurez le rouage complet de la politique moderne.

Un élément plus regrettable se mêle malheureusement trop à notre politique. Faisons-en l'aveu ; c'est le dénigrement systématique de nos hommes publics. Nous n'avons rien à envier à nos voisins sous ce rapport. La bonne renommée de notre nation et de notre pays doit souffrir aux yeux des étrangers de cette perpétuelle dénonciation de nos hommes politiques. Dans un discours qu'il faisait à Ottawa l'an dernier, Mgr Taché disait en parlant de Fabus que je signalé :

“J'ai été élevé dans la croyance que le peuple canadien est un peuple de gentilshommes, mais lorsque je suis au Nord-Ouest et que je lis nos journaux, je me demande si nous méritons encore cette appellation, et ce que doivent être nos hommes aux premiers rangs si nos journaux disent la vérité.”

Il me semble que les hommes publics devraient se témoigner plus d'égards, ne pas attaquer leurs motifs et surtout ne pas prodiguer l'invective et l'injure, comme cela arrive trop souvent. Sur ce point, la pratique anglaise devrait nous servir de modèle. Vous savez avec quelle vigueur Gladstone et Disraeli se sont combattus. Mais avec quelle courtoisie se faisaient leurs attaques ! Aussi lorsque Gladstone vit son illustre rival descendu dans la tombe, le “Grand Old Man” put se lever en parlement et prononcer l'éloge de Lord Beaconsfield, en termes magnifiques, sans que cet éloge parût ni outré ni déplacé dans la bouche de son plus redoutable adversaire. Combien de nos hommes politiques pourraient dire comme suprême adieu à leurs adversaires, sans se contredire ou se rétracter : “Peace with honor.”

La domination par l'intrigue, la chasse aux emplois, sont des défauts qui deviennent trop prononcés dans notre politique. On dirait que la valeur d'un homme d'Etat doit se mesurer par la quantité d'emplois et de faveurs qu'il peut distribuer. On ravale ainsi le caractère de la députation et l'on éteint chez le peuple le sentiment élevé de la considération pour ses mandataires. Si nous n'y mettons bon ordre, la politique ne sera plus, bientôt, que le théâtre d'intrigues sans fin, où, sous le couvert d'intérêts publics, on ne cherchera qu'à s'étayer d'un favoritisme démoralisant, qu'à servir des intérêts privés ; où tout ne sera plus que pour le patronage et les petits avantages que la politique peut offrir en compensation des sacrifices qu'elle entraîne. Quand on en arrive

là, on est bien près de ne voir dans la vie publique qu'une course aux places, en attendant que ce soit, l'occasion s'en présentant, un marché aux consciences.

Mais, me dira-t-on, où est le remède ? Le remède ? Il n'y en a qu'un : c'est l'enseignement de la dignité personnelle, prêché par l'exemple. C'est l'éducation du peuple dans les principes du respect à l'autorité constituée, de la considération pour les chefs, et dans le culte du savoir, et de la vérité. De cette manière vous relèverez le niveau politique dans tous les rangs.

C'est en créant une opinion publique éclairée que l'on réagira contre cette tendance à faire consister l'habileté dans le seul jeu des passions populaires et des intérêts individuels. Malheur à la nation qui laisse ses législateurs se faire de la chose publique un piédestal juste assez large pour y étaler leurs vanités mesquines ! Malheur à la nation qui laisse ses maîtres la conduire par l'odeur de la portion grasse ou par la crainte du fouet ! Un peuple n'est pas loin du précipice quand il en est arrivé là. On aura beau se prendre d'admiration pour le dispensateur de la fortune publique, pour le régenteur des faibles et des petits, la réaction se fera, et elle se fera impitoyable pour les gouvernés comme pour les gouvernants. On dompte les bêtes fauves avec des coups et des caresses, avec la famine et la boue chère, distribuées avec temps et mesure. Mais il n'y a rien d'aussi incertain que la reconnaissance de l'estomac et la soumission du fouet. Pour les hommes comme pour les bêtes, ce régime est dangereux. L'obéissance est inintelligente pendant que le ventre est gorgé, et le troupeau devient farouche quand manque la pâture.

Les hommes d'état bien doués, les partis politiques bien constitués sont ceux que les revers trouvent unis, grandis, rajeunis, dans un sentiment vivace de fidélité et de dévouement. Or, ce sentiment ne saurait pousser dans le sol desséché de l'égoïsme et de la vénalité. On a vu des rois vaincus reconstituer leur royaume en remettant leur couronne brisée sous la garde loyale de leurs sujets ; on n'a jamais vu les potentats de l'intrigue et du favoritisme, surnager au milieu des épaves d'un bouleversement national.

Cette sainte et vigoureuse opinion qu'un enseignement élevé et solide peut seule créer, est le boulevard de la nation aux jours de danger. Les forces récupératives d'un peuple jouissant d'institutions libres, avec un passé historique et des classes dirigeantes instruites, sont inépuisables, et tout espoir n'est pas perdu tant

qu'il reste un seul homme assez courageux pour réagir contre l'affaïssement général, assez croyant pour communiquer aux autres sa foi, assez indépendant pour signaler les dangers courus et montrer la voie nouvelle à suivre.

Quant à vous, mes jeunes amis, grâce à l'enseignement que vous recevez dans cette institution, vous pouvez contribuer pour une part à cette réaction que les observateurs de la situation politique appellent de tous leurs vœux.

Par malheur pour vous, vous serez entraînés dans le tourbillon de la politique—bien peu y échapperont, et ceux là seront les plus heureux, veuillez en croire ma vieille expérience—Mais à ceux là qui entreront dans la carrière, je me fais un devoir de dire : Entrez-y avec la résolution de rendre service à votre pays avant tout, que vous soyez à gauche ou que vous soyez à droite. Vous ne serez pas tous du même côté, et il est bien qu'il en soit ainsi ; car ce partage des partis politiques constitue pour celui qui est au pouvoir un contrôle indispensable et qui rend les plus grands services quand l'opposition s'exerce dans ses attributions légitimes. Ayez la prétention et l'ambition de continuer la lignée d'hommes politiques dont notre pays est à bon droit fier. Soyez de la race des hommes publics qui tiennent plus à l'honneur du pouvoir qu'à sa durée, et qui en apprécient plus la dignité que les profits. Ayez l'ambition de laisser un nom aimé et respecté à la fin de votre carrière ; c'est encore ce qu'on peut retirer de plus grand et de plus profitable de la politique.



